

Du rifici sur le RFID...

Le RFID, '

Radio frequency identification – le marquage des produits par des puces électromagnétiques ou électrostatiques – est toujours promis à un grand avenir. Les stratégies de l'industrie ne sont pas encore clairement définies, et si certains protocoles émergent comme standards, il n'en reste pas moins que le marché ne s'est pas encore stabilisé sur les technologies. D'où les empoignades entre fabricants. Deux acteurs américains majeurs dans ce secteur, Symbol Technologies et Intermec Technologies, s'y affrontent, et pas seulement sur le marché. Les tribunaux sont saisis! Symbol vient ainsi de déposer une nouvelle plainte contre son concurrent: il l'accuse d'avoir enfreint ses brevets sur les techniques d'identification par fréquence radio et laser, d'imagerie, ainsi que de MEMS (*Micro electro mechanical systems*). La plainte prend des allures de guerre des tranchées. Car elle intervient très exactement un mois après qu'Intermec a annoncé qu'il poursuivait Symbol pour infraction à ses brevets sur son système de capture de données sans fil sur des périphériques portables à l'aide d'interfaces utilisateurs graphiques (GUI). Guerre de tranchées? Cette précédente procédure n'est pas la première non plus. En effet, Symbol avait dégainé le premier en déposant une plainte contre Intermec pour infraction à ses brevets relatifs aux standards Wi-Fi ! Depuis le 11 mars dernier, les deux sociétés s'affrontent donc à coups de procédures judiciaires, avec pas moins de trois plaintes déposées en l'espace d'un mois et demi. L'industrie suit de très près cette affaire, car si la justice américaine donne raison au plaignant, ce sont les technologies de scanner des codes à barres via des périphériques mobiles qui pourraient être mises en cause. Tant que les deux sociétés ne démontreront pas leur capacité à passer des accords transversaux autour de leurs technologies, l'industrie risque de retenir son souffle, et le développement du RFID de prendre du retard.